



## RECERTIFICATION

### FI005 - FORMATION CONTINUE - AMIANTE SANS MENTION

#### PUBLIC

- Diagnostiqueur immobilier dans le cadre de la recertification

#### OBJECTIFS

- Vous serez capable d'appliquer la méthodologie de réalisation d'un repérage des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. SANS MENTION LISTES A ET B UNIQUEMENT
- Vous serez en mesure de rédiger un rapport à l'issue de la mission.

#### TUTORAT

- Durant toute la durée de votre formation, vous avez la possibilité d'échanger avec un formateur dans le domaine.
- Une visio de 30 minutes accès sur le terrain est inclus vous permettant de poser toutes les questions.

#### PRÉREQUIS

- Être certifié dans le domaine « diagnostic AMIANTE »

#### PROGRAMME

- Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment. Le matériau amiante, et notamment ses propriétés physico-chimiques. Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante. Les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. L'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction
  - Les dispositifs législatif et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante. Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants. Les normes et les méthodes de repérage, d'évaluation de l'état de conservation et de mesure d'empoussièrement dans l'air et d'examen visuel.
  - Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, notamment dans les établissements recevant du public, les immeubles collectifs d'habitation et les immeubles de grandes hauteurs. Les techniques de désamiantage, de confinement et des travaux sous confinement. Les modalités de réalisation et le contenu attendu du rapport du repérage des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique. + Contrôle de fin de stage
- => **Conformément à l'arrêté du 24 Décembre 2021**